

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IX. — TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.		
Art. 30. Traitements divers et honoraires	145,000 »	165,000 »
Art. 31. Frais de représentation	20,000 »	
CHAPITRE X. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 32. Pensions et secours	212,800 »	212,800 »
CHAPITRE XI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 33. Dépenses imprévues non libellées au budget	23,085 »	23,085 »
Total du budget du ministère de la guerre. . fr.	»	46,834,732 »

78. — 2 MARS 1890. — Loi contenant le budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1890 (1). (Monit. du 5 mars 1890.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Le budget du corps de la gendarmerie pour l'exercice 1890 est fixé à la somme de quatre millions deux cent vingt-sept mille neuf cents francs (fr. 4,227,900).

ART. 2. La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de la guerre, M. PONTUS.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1888-1889.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 28 février 1889, p. 257.

Séance de 1889-1890.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte des amendements, p. 20-21. — Rapport. Séance du 21 décembre 1889, p. 55-56.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 février 1890, p. 547-548.

SÉNAT.

Séance de 1889-1890.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 24 février 1890, p. 120. — Discussion et adoption. Séance du 26 février, p. 148-151.

79. — 3 MARS 1890. — Loi modifiant les limites séparatives des territoires communaux d'Ixelles et d'Auderghem (Brabant) (2). (Monit. du 13 mars 1890.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Les limites séparatives entre les communes d'Ixelles et d'Auderghem (province de Brabant) sont fixées telles qu'elles sont indiquées au plan annexé à la présente loi, par un liseré rouge, sous les lettres A, B, C, D, E, S, T, U, V, H.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. J. DEVOLDER.)

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1888-1889.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 7 août 1889, p. 226.

Séance de 1889-1890.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 21 novembre 1889, p. 24.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 5 février 1890, p. 546.

SÉNAT.

Séance de 1889-1890.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 24 février 1890, p. 121. — Discussion et adoption. Séance du 25 février, p. 184.